

DOCUMENT 2 (suite)

FICHES CLARTE

DES RÉPONSES CONCRETES À VOS QUESTIONS

LE CODEVI

Une épargne disponible sans impôt

PRINCIPE

Le CODEVI, Comptes pour le Développement Industriel, est un compte d'épargne sur lequel votre argent est toujours disponible, sans limitation de durée. Les dépôts et les retraits d'espèces se font à votre rythme, quand vous le voulez. Ces opérations s'effectuent dans votre Caisse ou sur les guichets automatiques du Crédit Mutuel Agricole et Rural à l'aide de votre carte. Simple et pratique, il constitue un placement sûr et toujours disponible.

CARACTERISTIQUES

BENEFICIAIRES
Ce produit est accessible à toute personne physique ayant son domicile fiscal en France et n'ayant pas déjà ouvert un CODEVI. Dans un foyer fiscal chacun des deux conjoints peut détenir un CODEVI, soit deux CODEVI au maximum par couple.

PLAFOND
Le plafond des dépôts est fixé par décret. Il est de 30.000 F hors capitalisation des intérêts.

REMUNERATION
L'épargne placée sur CODEVI rapporte 3,00 % d'intérêts nets d'impôts.

FISCALITE
Le CODEVI bénéficie d'une exonération totale d'impôts. Ni impôts à payer, ni déclaration.

ALIMENTATION
Le CODEVI ne demande aucun dépôt initial minimum. Les versements peuvent se faire en espèces, par chèque ou virement d'un autre compte, au rythme du titulaire.

RETRAITS
L'argent déposé reste totalement disponible, comme sur un Livret d'Épargne. Les retraits peuvent se faire en espèces, virements ou toutes autres opérations de prélèvement.

FICHES CLARTE

DES RÉPONSES CONCRETES À VOS QUESTIONS

PLAN D'ÉPARGNE POPULAIRE

Une épargne à taux garanti sur 8 ans

PRINCIPE

Vous effectuez un versement de 50.000 F ou plus, dans la limite de 600.000 F par plan, et pendant 8 ans, vous avez la garantie que votre épargne sera rémunérée à 5,00 % nets d'impôts.

UNE ÉPARGNE GARANTIE

Les intérêts, dont le taux est garanti pendant 8 ans, sont capitalisés à la date anniversaire du PEP.

Au 8ème anniversaire du PEP, que se passe-t-il ?

Le montant initialement souscrit est, après 8 ans, rémunéré aux conditions du PEP LIBERTE. Néanmoins, vous pourrez demander le bénéfice d'une nouvelle garantie de taux sur une durée à définir avec votre conseiller financier.

UNE ÉPARGNE FISCALEMENT AVANTAGEUSE

Après 8 ans, votre épargne sera disponible en totale franchise d'impôt.

FICHES CLARTE

DES RÉPONSES CONCRETES À VOS QUESTIONS

LIVRET JEUNE

4,00 % : la meilleure rémunération possible pour l'épargne des 12 à 25 ans

CARACTERISTIQUES

BENEFICIAIRES

Le Livret Jeune est accessible à toute personne physique âgée de 12 à 25 ans (12ème ou 25ème anniversaire). Il est disponible dans toutes les Caisses de Crédit Mutuel Agricole et Rural sur simple justification d'identité et de domicile.

Le titulaire ouvre son Livret Jeune. Seule sa signature est valable.

Pour le mineur, la mention du nom et de l'adresse du représentant légal est obligatoire.

Le Livret Jeune peut se cumuler avec le Livret ordinaire du Crédit Mutuel Agricole et Rural et, le cas échéant, avec le Codevi ou le Livret d'Épargne Populaire.

PLAFOND DES DEPOTS

Jusqu'à 10.000 F, hors capitalisation des intérêts.

REMUNERATION

L'épargne placée sur un Livret Jeune rapporte 4,00 % d'intérêts nets d'impôts. Les intérêts acquis ne nécessitent pas de déclaration fiscale. Au 31 décembre de chaque année, les intérêts sont capitalisés sur le Livret Jeune.

ALIMENTATION

Le titulaire du Livret Jeune procède aux opérations de dépôts : versements en espèces, par chèques bancaires, virements permanents ou occasionnels du compte courant...

RETRAITS

Le détenteur du Livret Jeune effectue les retraits de 12 à 16 ans, avec l'autorisation de son représentant légal, librement dès 16 ans.

DOCUMENT 3

Résumé de l'opération

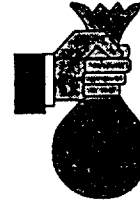
Vous vous rendez au domicile de Madame DUCROS



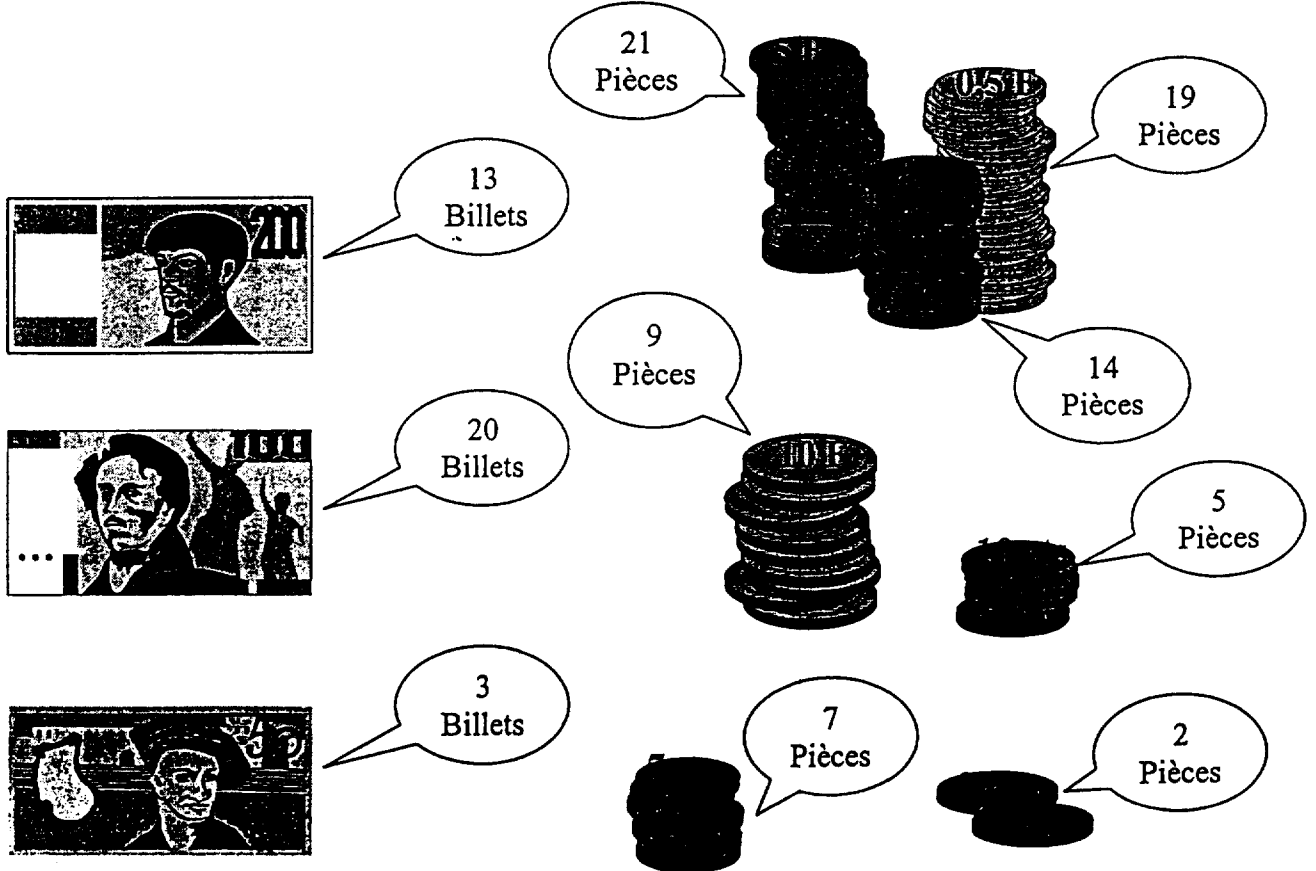
Vous lui présentez vos civilités



Votre cliente vous remet la somme d'argent à déposer sur son compte



Vous dénombrez le détail suivant :




ANNEXE 1

Produit proposé au client :

Argumentation : (2 réponses au moins)

ANNEXE 3



Date du versement : _____

BÉNÉFICIAIRE

N° de Compte : _____

N° de Compte (ou raison sociale) : _____

Nom du déposant (si différent du bénéficiaire) : _____

VERSEMENT D'ESPÈCES

| | | | | | | |
|----------------|--|--|--|--|--|-----------------|
| x 20 = | | | | | | Total pièces |
| x 10 = | | | | | | Total billets + |
| x 5 = | | | | | | Sous total = |
| x 2 = | | | | | | A rendre = |
| x 1 = | | | | | | |
| x 0,50 = | | | | | | MONTANT |
| x 0,20 = | | | | | | TOTAL : |
| x 0,10 = | | | | | | |
| x 0,05 = | | | | | | |
| Total pièces = | | | | | | |

VISA DU
GUICHETIER

SIGNATURE
DU DÉPOSANT

▼ ZONE RÉSERVÉE ▼

1 - 1999 - 01 - 11 - 104 - 24

1 - 1999 - 01 - 11 - 104 - 24 - F - P.C.S. Lyon 8 - 69124 - 808 - 741

1 - EXEMPLAIRE AGENCE

ANNEXE 2

LE COMPTE EPARGNE LOGEMENT

Principe

Caractéristiques

- phase épargne

- phase prêt

Avantages

Inconvénients